



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 AVRIL 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
02/04/2024

Date d'affichage  
**12 AVR. 2024**

publication sous forme  
électronique sur le site :  
[https://saulzais-le-potier.e-  
monsite.com/](https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/)  
le

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Etaient présents :**

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

**Excusés :** M. CARDONEL Gérard ayant donné pouvoir à M. ACCOLAS Didier  
M. DELAGE Bruno ayant donné pouvoir à Mme CHIROL Nadine  
M. DOLLET Jean-Jacques

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

**Numéro interne de l'acte : 2024-04-04d**

**OBJET : Vote des taux des taxes directes locales 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du Code Général des Impôts,

M. Didier ACCOLAS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, propose de maintenir les taux votés en 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.8 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.08%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.20 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint et **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme précisé ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

\* Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

P/ Le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Didier ACCOLAS

La secrétaire de séance  
Béatrice DURIS

